

## **Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT)**

### **Normes techniques pour les équipements sous pression<sup>1</sup>**

En vertu de l'art. 4a de la loi fédérale du 19 mars 1976 (modifiée le 18 juin 1993) sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.1), les normes techniques énumérées dans l'annexe sont définies comme des normes techniques qui sont propres à concrétiser les exigences de base de la sécurité et de la santé par rapport aux équipements sous pression, au sens de l'art. 6 de l'ordonnance sur la sécurité des équipements sous pression (RS 819.121). Il s'agit à ce propos de normes européennes harmonisées qui ont été édictées par le Comité européen de normalisation (CEN), sur l'ordre de la Commission des Communautés européennes et de l'Association européenne de libre échange (AELE).

Les listes des titres des normes techniques qui ont été définies par seco ainsi que les textes de ces normes peuvent être commandés auprès de l'association suisse de normalisation, division switec, Bürglistrasse 29, 8400 Winterthur.

25 mai 2004

seco – Direction du travail  
Installations et appareils techniques:  
Marcel Berthoud

<sup>1</sup> Voir également FF 2003 168 1059

## Normes techniques pour les équipements sous pression

Numéro	Titre	Référence journal off. - CE
EN 10222-4/A1	Pièces forgées en acier pour appareils à pression – Partie 4: Aciers soudables à grains fins avec limite d'élasticité élevée - Amendement 1	2003/C 71/02
	En ce qui concerne la norme de matériaux harmonisée suivante, la présomption de conformité aux exigences essentielles de sécurité se limite aux données techniques des matériaux de cette norme et ne suppose pas adéquation du matériau à un équipement particulier. En conséquence, les données techniques indiquées dans la norme de matériaux doivent être déterminées par rapport aux spécifications de conception de l'équipement particulier pour vérifier s'il y a conformité aux exigences essentielles de sécurité des matériaux de la DEP.	2003/C 71/02
EN 12334	Robinetterie industrielle – Clapets de non-retour en fonte	2003/C 71/02
EN 12334/AC	Robinetterie industrielle – Clapets de non-retour en fonte – Amendement AC	2003/C 71/02
EN 12952-10	Chaudières à tubes d'eau et installations auxiliaires – Partie 10: Exigences pour la protection vis-à-vis des excès de pression	2003/C 71/02
EN 12953-8	Chaudières à tubes de fumée – Partie 8: Exigences pour la protection vis-à-vis des excès de pression	2003/C 71/02
EN 13789	Robinetterie industrielle – Robinets à soupape en fonte	2003/C 71/02
EN ISO 15614-8	Descriptif et qualification d'un mode opératoire de soudage sur les matériaux métalliques – Epreuve de qualification d'un mode opératoire de soudage – Partie 8: Soudage de tubes sur plaques tubulaires (ISO_15614-8:2002)	2003/C 71/02
EN ISO 15614-11	Descriptif et qualification d'un mode opératoire de soudage pour les matériaux métalliques – Epreuve de qualification d'un mode opératoire – Partie 11: Soudage par faisceau d'électrons et par faisceau laser (ISO_15614-11:2002)	2003/C 71/02
EN ISO 15620	Soudage – Soudage par friction des matériaux métalliques (ISO_15620:2000)	2003/C 71/02

## **Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT). Normes techniques pour les équipements sous pression**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	20
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	25.05.2004
Date	
Data	
Seite	2412-2413
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 649

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.